



**Extrait du Registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20251210-D183_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	05/12/2025
Date d'Affichage	05/12/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	9

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUIC.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC

Mme Sylvie COUPE

Mr Nicolas MARTINAIS jusqu'à 21h30

Mr Christian LAN

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Mme Laëtitia SALIOT est nommée secrétaire de séance.

N°183-2025

Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement de la commune de Laignelet

Mr le Maire présente le rapport sur les prix et la qualité du Service public de l'assainissement.

- Caractéristique du service
- Réseau de collecte des eaux usées
- La station d'épuration de Fougères
- Tarification de l'assainissement et recettes du service
- Indicateurs de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement
- Financement des investissements
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement
- Bilan de l'année 2024 du RQPS

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20251210-D183_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le rapport sur les prix et la qualité du Service de l'assainissement pour l'année 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

